

2022-2024 PLAN D'ACTION

À l'égard des personnes handicapées

Mise à jour 2023



L'ASSOMPTION



Table des matières

Mot du maire	3
Mise en contexte	4
Présentation de la Ville de L'Assomption.....	5
Organigramme des services municipaux	6
Rôles et responsabilités des services municipaux	7
Les différents types d'incapacités	10
Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012.....	12
Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012.....	12
Estimations du nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012	13
Estimations du nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012	13
Comité consultatif sur le plan d'action à l'égard de personnes handicapées	14
Groupe de travail interne sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	15
PLAN D'ACTION 2022-2024 – MISE À JOUR 2023	17
Adoption et diffusion du plan d'action 2022-2024 – mise à jour 2023.....	30
Pour information	30

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Ce plan d'action reflète l'engagement de la Ville de L'Assomption à investir dans sa communauté et à renforcer l'importance d'une société inclusive où chacun peut participer pleinement à toutes les facettes de la vie communautaire.

En diminuant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans notre milieu et en progressant vers l'accessibilité universelle, ce plan d'action 2022-2024 place les conditions de vie de TOUS les Assomptionnistes au cœur des préoccupations de la Ville.

La Ville est déterminée à collaborer avec les personnes ayant un handicap, leur famille, les aidants et autres intervenants, pour créer une communauté inclusive et accessible pour toute la population. Le conseil municipal se joint à moi afin d'adresser nos plus sincères remerciements au Comité consultatif sur le plan d'action qui, grâce à sa concertation et ses réflexions, nous permet de déposer un plan d'action qui correspond aux besoins des personnes handicapées de notre territoire.

Bonne lecture,

Sébastien Nadeau, maire de L'Assomption



Mise en contexte

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rend public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Les articles de loi qui nous concernent stipulent que :

Article 61.1 : Plans d'action annuels

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

Article 61.3 : Approvisionnement accessible

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

Article 67 : Plans de développement en transport

« Une société de transport en commun ou un organisme municipal, inter municipal ou régional de transport constitué en vertu de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (chapitre C-60.1), de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) doit, dans l'année qui suit le 17 décembre 2004, faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire qu'il dessert. »

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, la Ville de L'Assomption a adopté, chaque année, un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les domaines d'intervention de la Ville et qui décrit les mesures envisagées afin de réduire ces obstacles et progresser vers l'accessibilité universelle. De cette manière, la Ville de L'Assomption contribue à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie de la communauté, notamment en fournissant aux personnes handicapées un lieu d'appartenance favorable à leur autonomie et à leur épanouissement.

Présentation de la Ville de L'Assomption

L'histoire de L'Assomption remonte à la période amérindienne, là où la rivière, surnommée par ses premiers riverains « Outaragauesipi » (la tortueuse), dessine son dernier méandre avant de filer vers le fleuve. Raccourci longtemps fréquenté par les premières nations et les coureurs des bois, le « Portage » accueille ses premiers défricheurs en 1717 avec l'arrivée des Ecclésiastiques du séminaire des Saint-Sulpice de Montréal. En 1724, Pierre Lesueur, fondateur et premier curé, s'installe définitivement dans le méandre et la nouvelle paroisse prend le nom de Saint-Pierre-du-Portage. Blottie au creux des méandres de la rivière L'Assomption et ceinturée par la forêt et les champs, elle trouve tout son charme dans son patrimoine bâti datant du 18^e siècle et ses paysages étonnants.

Suite à la fusion de la Ville et de la Paroisse de L'Assomption en 1992, puis de la fusion avec la municipalité de Saint-Gérard-Majella en 2000, la superficie des terres de L'Assomption totalise 98,9 kilomètres carrés sur laquelle la population est concentrée principalement au sein d'un noyau urbanisé d'environ 10 kilomètres carrés.

La Ville de L'Assomption est située au nord-est de Montréal, sur les rives de la rivière L'Assomption. Sa partie centrale se trouve sur une presqu'île, entourée par les méandres de la rivière. L'Assomption est traversée par l'autoroute 40 ainsi que par les routes 339, 341, 343 et 344.

Au cœur de cette zone, le Collège de l'Assomption, le Cégep régional de Lanaudière et le Théâtre Hector-Charland se côtoient dans un coquet centre-ville et contribuent au dynamisme des services et à l'effervescence de l'économie locale en donnant vie aux cafés, restaurants et boutiques du boulevard de l'Ange-Gardien. La Ville de L'Assomption travaille de façon proactive afin que le centre-ville constitue un pôle culturel et touristique qui attire les gens de partout tout au long de l'année, et ce, grâce au dynamisme culturel qui y bouillonne.

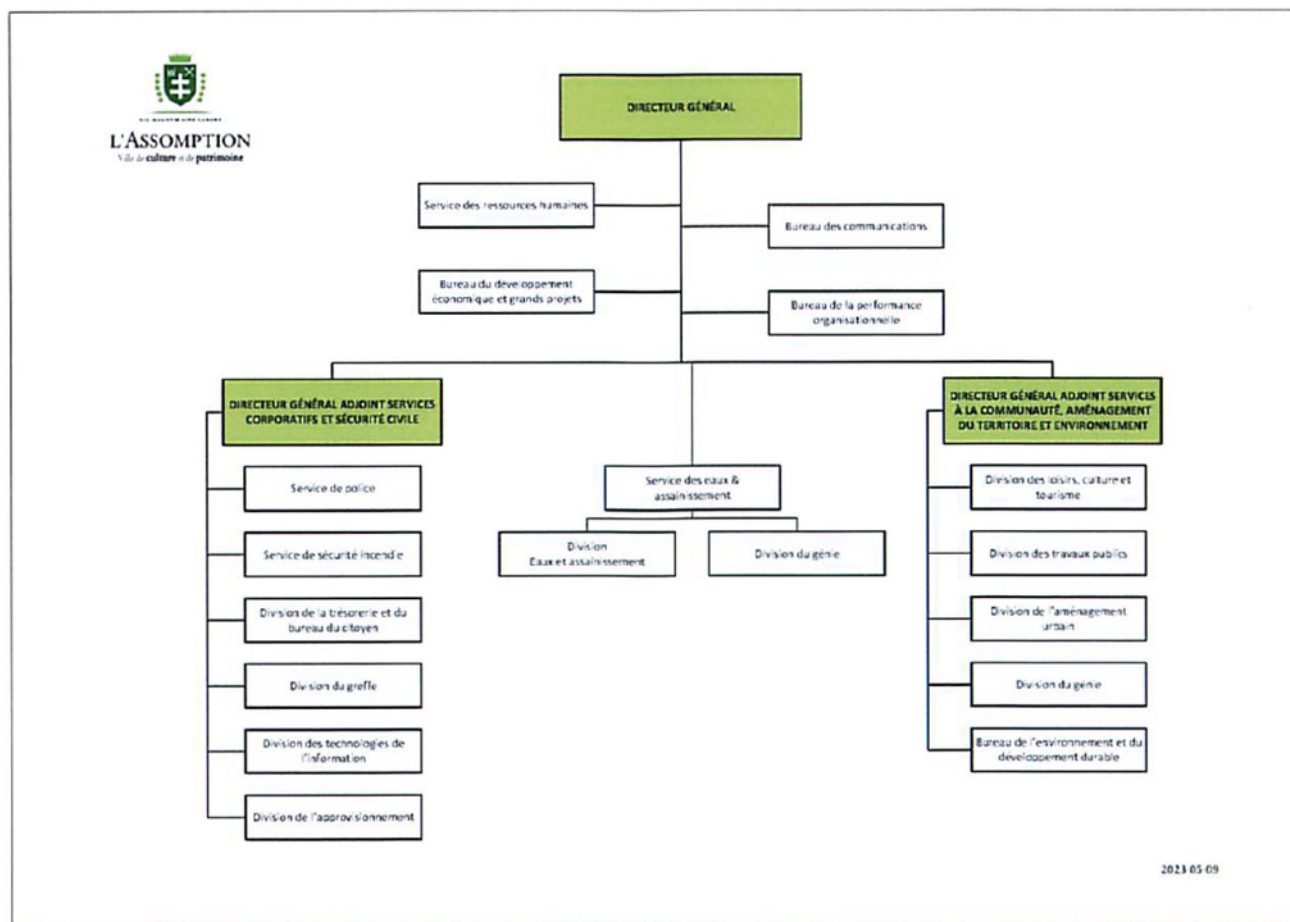
L'Assomption charme ceux qui la visitent et comble ceux qui y vivent. Située dans la région sud de Lanaudière, plus spécifiquement dans la MRC de L'Assomption, à proximité des grands axes routiers, cette ville de culture et de patrimoine se distingue par son décor champêtre et la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre à ses citoyens.

La Ville de L'Assomption compte sur son territoire 613 entreprises, 5 465 travailleurs et un taux d'emploi de 65,3 %. La Ville désire se positionner comme pôle d'innovation et de recherche dans le secteur agricole. Avec le projet Zone Agtech, elle désire accueillir des entreprises consacrées aux nouvelles technologies dans le secteur agricole et à l'industrialisation axée sur la serriculture sur les toits.

La Ville de L'Assomption compte 23 181 habitants et possède une superficie totale de 100 kilomètres carrés. L'utilisation des sols est à 80 % agricole, alors que le résidentiel occupe 8 %, et que le commercial et l'industriel représentent respectivement chacun 1 %.

Organigramme des services municipaux

La Ville de L'Assomption compte six directions, dont la direction générale, qui regroupent près de 200 employés réguliers et temporaires.



Rôles et responsabilités des services municipaux

Direction Service	Division	Rôles et responsabilités
Direction générale	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier, organiser, diriger et coordonner l'ensemble des services municipaux; • Administrer les affaires de la Ville en accord avec les plans et politiques approuvés par le conseil municipal; • Administrer le budget, le programme d'immobilisations et les projets de règlements; • Lien dynamique entre le conseil municipal, les services administratifs et l'ensemble de la communauté.
Direction générale	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des relations harmonieuses entre la Ville et ses différents groupes d'employés en plus d'entretenir un climat favorable à leurs développements, ce qui permet d'offrir à la population des services de qualité; • Comptabiliser la paie des employés municipaux; • Recevoir les candidatures aux différents postes disponibles à la Ville.
Direction générale	Bureau des communications	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le positionnement stratégique et la gestion de l'image de la Ville; • Faire connaître à la population les services, activités, programmes, règlements municipaux, décisions du conseil et faits d'intérêt public concernant la Ville; • Soutenir l'ensemble des services municipaux dans la transmission d'informations à l'interne et à l'externe; • Agir à titre de représentant administratif dans les relations avec les médias et alimenter les réseaux sociaux.
Direction générale	Bureau de la performance organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficacité mesurables et durables; • Moderniser les processus et la gestion intégrer des projets; • Mettre en place une structure de gouvernance.
Direction générale	Eaux et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire; • Assurer une eau de qualité supérieure et en quantité suffisante; • Sensibiliser les citoyens sur l'utilité du traitement des eaux usées; • Maintenir une gestion efficace des matières résiduelles grâce à la collecte des matières recyclables et compostables ainsi qu'au traitement des neiges usées.

Direction Service	Division	Rôles et responsabilités
Services corporatifs et sécurité civile	Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Planifier, coordonner et contrôler les activités financières de la Ville conformément aux normes comptables et lois en vigueur; Gérer le budget, les revenus (taxes et autres) et leur perception, le contrôle des dépenses et leur paiement, et le contrôle budgétaire associé à toutes ces opérations; Préparer les rapports budgétaires et de gestion associés à ses responsabilités; Sa clientèle est à la fois externe (contribuables et fournisseurs) et interne (employés et autres services de la Ville).
Services corporatifs et sécurité civile	Bureau du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Offrir tous les services et ressources en un guichet unique, et ce, grâce à une équipe d'agents de services formés, compétents, dédiés et outillés pour répondre aux attentes et besoins des citoyens; Offrir une prestation de services à la fois simple et efficace en bonifiant l'expérience client par l'harmonisation de l'information et des services disponibles pour atteindre les standards les plus élevés en matière de satisfaction du service aux citoyens.
Services corporatifs et sécurité civile	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger des résolutions (décisions du conseil), règlements municipaux, avis publics, devis, contrats, ententes; S'occuper de l'authentification de documents et à la conservation de ceux-ci (archivage); Administrer la tenue d'élections, de référendums et autres consultations des citoyennes et citoyens; Administrer la cour municipale qui exerce ses compétences sur le territoire des villes de L'Assomption, Saint-Sulpice et L'Épiphanie.
Services corporatifs et sécurité civile	Technologie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et soutenir l'ensemble des services municipaux et bureaux de la Ville dans la prestation des services à la population Assomptionnistes en fournissant des solutions technologiques innovantes; Veiller à ce que l'ensemble des applications, systèmes et infrastructures soutenant les activités de l'administration municipale soient continuellement disponibles et fonctionnent de façon sécurisée et efficace.
Services corporatifs et sécurité civile	Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> S'occuper des acquisitions et de la gestion contractuelle de la Ville; Assumer un rôle stratégique et opérationnel pour l'acquisition de biens et services répondant aux critères de qualité requis, au coût le plus avantageux dans le respect des différentes règles d'attribution des contrats.
Services corporatifs et sécurité civile	Service de police (Surveillance du territoire / Enquêtes)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux et en rechercher les auteurs; Promouvoir le partenariat et la concertation avec la communauté, notamment envers la jeunesse.
Services corporatifs et sécurité civile	Service de sécurité incendie (Prévention / Opérations)	<ul style="list-style-type: none"> Division de la prévention : gérer l'ensemble des mesures visant à réduire les incendies; Division des opérations : répondre aux urgences; Ces deux divisions sont supportées par l'administration du service. Les effectifs du service sont de 40 pompiers à temps partiel soutenus par 4 officiers cadres à temps plein.

Direction Service	Division	Rôles et responsabilités
Services à la communauté, aménagement du territoire et environnement	Travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la qualité et à l'entretien des infrastructures urbaines de la Ville (voie publique, aqueduc, égouts, espaces publics, parcs et espaces verts, bâtiments, signalisation, éclairage, etc.); • Assurer un environnement propre et sécuritaire pour les citoyens. • Optimiser le potentiel et les opérations; • Conserver les connaissances et l'expertise technique à l'interne.
Services à la communauté, aménagement du territoire et environnement	Génie	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'ensemble des activités reliées à la conception et la réalisation des projets immobiliers et d'infrastructures urbaines ainsi que leur réhabilitation dans un esprit de développement durable; • Optimiser les investissements consentis par la Ville, en faisant des recommandations budgétaires précises et en planifiant les travaux avec soin; • Fournir les services de qualité aux citoyens et assurer la pérennité des infrastructures; • Agir à titre de consultant auprès de la direction générale et de tous les services et divisions de la Ville.
Services à la communauté, aménagement du territoire et environnement	Aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'aménagement et le développement cohérent du territoire de la Ville de L'Assomption, en respect des caractéristiques socioéconomiques, environnementales et anthropiques du milieu, et ce, dans une perspective de développement durable; • Surveiller l'application de la réglementation à la fois normative (zonage, lotissement, construction, etc.) et discrétionnaire (dérogations mineures, PIA, etc.).
Services à la communauté, aménagement du territoire et environnement	Bureau de l'environnement et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité de l'environnement et favoriser le développement durable par des actions concrètes; • Élaborer un plan d'action en matière d'environnement et de développement durable.
Services à la communauté, aménagement du territoire et environnement	Loisirs, culture et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conception, le déploiement et le soutien d'une offre d'activités et de services de qualité s'adressant à l'ensemble de la population dans les secteurs du loisir, du sport, de la culture, de la vie communautaire, de la bibliothèque, des espaces verts ainsi que du tourisme. • Contribuer ainsi à la qualité de vie des résidents de L'Assomption et au dynamisme de la communauté.

Les différents types d'incapacités

La Loi définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Prendre note que les difficultés à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée doivent persister 6 mois ou plus. Les personnes ayant des incapacités temporaires n'entrent donc pas dans la définition de « personnes handicapées ».

Audition (ouïe)

Difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, dans une conversation avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique (avec une prothèse auditive, s'il y a lieu).

Vision

Difficulté à lire les caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne à une distance de 4 mètres (12 pieds) (avec lunettes ou verres de contact, s'il y a lieu).

Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts qui limite les activités quotidiennes.

Mobilité

Difficulté à marcher un demi-kilomètre ou à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer, à se déplacer d'une pièce à une autre, à transporter un objet de 5 kg (10 lbs) sur une distance de 10 m (30 pi) ou à se tenir debout pendant de longues périodes (même en utilisant une aide ou un appareil spécialisé comme une canne ou des béquilles).

Flexibilité

Difficulté à se pencher, à s'habiller ou à se déshabiller, à se mettre au lit ou à en sortir, à se couper les ongles des orteils, à utiliser les doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction (au-dessus de la tête, par exemple) ou à couper la nourriture.

Douleur

Limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison d'une douleur de longue durée qui est constante ou qui revient de temps à autre (un mal de dos récurrent, par exemple).

Apprentissage

Difficulté à apprendre en raison d'un état (diagnostiqué ou non par un professionnel) comme les problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie.

Mémoire

Limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison de périodes fréquentes de confusion ou de difficultés à se souvenir de certaines choses. Ces difficultés sont souvent associées à des maladies telles que la maladie d'Alzheimer ou résultent d'un traumatisme cérébral.

Déficience intellectuelle ou trouble du développement

Limitations cognitives attribuables à une déficience intellectuelle ou à un trouble du développement, comme le syndrome de Down, l'autisme ou des troubles mentaux causés par un manque d'oxygène à la naissance.

Psychologique/mental

Limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison de troubles émotionnels, psychologiques ou psychiatriques (d'une durée de six mois ou plus), comme des phobies, la dépression, la schizophrénie ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue.

Indéterminée

L'incapacité est classée « indéterminée » ou « inconnue » si la personne interviewée a répondu « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais n'a pas répondu « oui » aux questions sur le type d'incapacité qui ont suivi. (Dans l'enquête de 2001, ce type d'incapacité était qualifié d'« inconnu ».)

Source : adapté de l'Institut de la statistique du Québec, 2019

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012

	Femmes	Hommes	Total
15 à 64 ans	495	475	970
15 à 34 ans	100	95	195
35 à 64 ans	395	380	775
65 ans et plus	350	245	595
Total	845	720	1 565

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012

	Femmes	Hommes	Total
Vision	155	110	265
Audition	155	155	310
Mobilité	525	375	900
Flexibilité	480	385	865
Dextérité	200	140	340
Douleur	625	480	1 105
Apprentissage	140	135	275
Développement	25	35	60
Psychologique	225	170	395
Mémoire	110	95	205
Indéterminée	15	20	35
TOTAL	2 655	2 100	4 755

N. B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. Les données associées à un type d'incapacité ne doivent pas être additionnées à celles d'un autre type d'incapacité.

Traitement: Office des personnes handicapées du Québec, 2017. Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 (Institut de la statistique du Québec 2015) et des données populationnelles sur les municipalités de l'Institut de la statistique du Québec (2017b), sont entièrement la responsabilité de l'Office.

Estimations du nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012

	Filles	Garçons	Total
0 à 4 ans	10	10	20
5 à 9 ans	15	25	40
10 à 14 ans	15	25	40
Total	40	60	100

Estimations du nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de L'Assomption, Québec, 2012

	Filles	Garçons	Total
Audition	5	10	15
Vision	5	5	10
Parole (enfants de 5 à 14 ans)	10	20	30
Mobilité (enfants de 5 à 14 ans)	ND	ND	ND
Dextérité (enfants de 5 à 14 ans)	5	10	15
Apprentissage (enfants de 5 à 14 ans)	15	30	45
Déficience intellectuelle et trouble du développement (enfants de 5 à 14 ans) ou retard de développement (enfants de moins de 5 ans)	15	30	45
Psychologique (enfants de 5 à 14 ans)	5	15	20
Problème de santé chronique	25	50	75
Indéterminée	ND	ND	5

N. B. Un enfant peut présenter plus d'un type d'incapacité. Les données associées à un type d'incapacité ne doivent pas être additionnées à celles d'un autre type d'incapacité.

Traitement: Office des personnes handicapées du Québec, 2017. Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 (Camirand et autres 2010) et des données populationnelles sur les municipalités de l'Institut de la statistique du Québec (2017b), sont entièrement la responsabilité de l'Office.

Comité consultatif sur le plan d'action à l'égard de personnes handicapées

Le comité consultatif est présentement composé de huit membres, dont le coordonnateur du plan d'action, un élu municipal ainsi que deux citoyens handicapés et de quatre organismes du milieu. Les membres se rencontrent de deux à quatre fois par année pour identifier les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et aider la Ville à déterminer les mesures à mettre en place. Leur apport sera déterminant pour élaborer un plan d'action à l'égard des personnes handicapées qui tient compte de la réalité des citoyens de L'Assomption.

Nom des représentants 2023	Type de représentation
François Moreau	Conseiller municipal
Marjolaine Bertrand	Co-coordonnatrice du plan d'action Bibliothécaire
Catherine Le Beau	Co-coordonnatrice du plan d'action Coordonnatrice - Culture et communautaire
Patrick Brazeau	Citoyen
Denis Drouin	Citoyen
Danny Desjardins	Association des sourds de Lanaudière
Frédérique Drouin-Lavigne	Association régionale du loisir pour personnes handicapées
Hélène Fortin	Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord
Mariane Héту	Société de l'Autisme de Lanaudière
Dominique-Hélène Roberge	Amis de la déficience intellectuelle Rive-Nord

Groupe de travail interne sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Ville de L'Assomption a comme mission de développer un milieu de vie dynamique pour l'ensemble de sa population où l'inclusion et le vivre-ensemble font en sorte que les citoyens puissent s'épanouir dans un environnement équitable pour tous. En conséquence, il est primordial d'établir des stratégies visant l'identification des obstacles nuisant à la qualité de vie des citoyens ayant des incapacités, pour ainsi réduire à la source les problèmes d'accessibilité à nos programmes et à nos infrastructures municipales. En favorisant l'inclusion et le Vivre ensemble, le groupe de travail interne se concentrera sur plusieurs aspects touchant le quotidien des personnes handicapées vivant sur notre territoire.

Pour chaque champ de compétences municipales, un répondant a été identifié par sa direction ou son service. Une fois que les obstacles et les pistes d'action ont été identifiés par le comité consultatif, le groupe de travail interne se rencontre avec le coordonnateur du plan d'action afin de valider et de planifier la mise en œuvre des actions. Ces personnes-ressources sont sollicitées de façon continue et sont également des ambassadeurs de l'accessibilité universelle dans leur milieu.

Il revient au coordonnateur du plan d'action d'assurer le suivi des orientations du présent plan, de voir au respect des engagements de l'énoncé en matière d'accessibilité universelle et de s'assurer auprès des différents services et directions de la Ville de la mise en œuvre des actions qui en découlent. Il est également de sa responsabilité de voir à ce que le principe d'accessibilité universelle et l'expertise des membres du comité des partenaires soient considérés lors de l'élaboration des grandes démarches de planification de la Ville.

Service ou division	Nom du représentant
Coordonnateur du plan d'action Division Loisirs, culture et tourisme	Catherine Le Beau Marjolaine Bertrand
Services techniques	Vladimir Vargas
Service de police	Alain Benoît
Service de sécurité incendie	François Paquin
Division Aménagement urbain	Catherine Beaumier
Division Communications	Émilie Forget / Amélie Issa
Division Approvisionnement	Jean-Luc Léonard
Division Bureau du citoyen	Sophie Laurin
Division Ressources humaines	Karine Pelletier

PLAN D'ACTION 2022-2024 – MISE À JOUR 2023

ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Réaménager les stationnements existants afin de permettre le dégagement nécessaire pour la sortie des personnes handicapées de leur véhicule adapté.	Les stationnements publics réservés pour les personnes handicapées ne sont pas tous adéquats pour les véhicules adaptés.	1. Dresser l'inventaire des stationnements publics de la ville réservés pour les personnes handicapées afin de cibler ceux qui seraient à refaire ou à ajouter selon les normes.	Service de la qualité de vie		x	x	Inventaire effectué et géolocalisation.	Non réalisé	
		2. Procéder à la modification nécessaire.	Services techniques			x	Nombre de stationnements modifiés.	Non réalisé	
Informar les personnes handicapées des commerces de L'Assomption qui sont accessibles aux personnes handicapées.	Aucun document n'est disponible pour dresser un portrait des commerces accessibles dans la ville.	Faire un inventaire des commerces de L'Assomption accessibles aux personnes handicapées.	Service de la qualité de vie		x	x	Inventaire effectué et mis en ligne sur notre site Internet dans la section Accessibilité universelle.	Non réalisé	
Favoriser la diffusion de l'information relative aux programmes de soutien à l'accessibilité physique.	Les personnes handicapées, leurs répondants et les propriétaires d'immeubles ignorent l'existence de certains programmes facilitant l'accessibilité.	Assurer une meilleure diffusion du Programme d'adaptation de domicile et du programme Petits établissements accessibles.	Service de la qualité de vie Communications	x	x	x	Mise en ligne des programmes dans la section portant sur l'accessibilité universelle.	Réalisé	

<p>Limiter les coûts d'adaptation des domiciles et des commerces afin de faciliter la tâche aux citoyens.</p>	<p>Le coût des permis et des certificats demandés pour l'adaptation de domiciles, de commerces et de rampes d'accès peut freiner certains citoyens dans leurs aménagements.</p>	<p>Abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation de domicile et de rampe d'accès ou pour les commerces.</p>	<p>Service de la qualité de vie – division aménagement urbain</p>	<p>x</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Frais abolis à compter de janvier 2023</p>	<p>Réalisé</p>	
<p>Faciliter la priorisation des mesures de correction à entreprendre dans nos parcs et nos bâtiments lors du prochain plan d'action.</p>	<p>Aucun document n'est disponible pour dresser un portrait des problématiques d'accès dans les bâtiments et les espaces publics de la ville.</p>	<p>1. Organiser, en collaboration avec des citoyens handicapés ou des organismes représentants, une visite des bâtiments municipaux, des espaces publics, des parcs et des espaces verts afin de pouvoir dresser un inventaire des obstacles qui subsistent pour les personnes handicapées et faire des recommandations à la Ville pour améliorer leur accessibilité.</p>	<p>Service de la qualité de vie</p>		<p>x</p>	<p>x</p>	<p>Finaliser l'analyse de l'accès de nos installations.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>	
		<p>2. Mettre en ligne d'un formulaire permanent afin de consulter la population sur les différentes actions à poser afin d'assurer l'accessibilité à nos bâtiments publics.</p>	<p>Service de la qualité de vie</p>	<p>x</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Mise en ligne du formulaire</p>	<p>Réalisé En continu</p>	
<p>Faciliter les déplacements et l'accessibilité aux commerces du centre-ville.</p>	<p>L'aménagement actuel du centre-ville ne permet pas un accès optimal aux personnes handicapées.</p>	<p>Réaménagement complet du centre-ville basé sur des critères d'accessibilité universelle des espaces publics.</p>	<p>Service de la qualité de vie Services techniques</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>Travaux terminés avec des accès optimaux pour les personnes handicapées.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>	<p>Plans réalisés Travaux 2024</p>

Permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagements adaptés dans les parcs et les espaces municipaux.	Peu de jeux et d'aménagements adaptés sont intégrés dans les parcs de la ville.	Planter des composantes adaptées dans le projet d'aménagement (surface caoutchoutée au module du parc et installation de jeux adaptés pour enfants et pour adultes).	Service de la qualité de vie Services techniques	x	x	x	Nombre de parcs réaménagés. Nombre de modules et d'espace de jeu adaptés.	En continu dans les nouveaux aménagements des parcs	Parc des Moissons 2022 Parc Laurier 2023 Parc écologique 2024
S'assurer que les stationnements réservés pour les personnes handicapées sont toujours accessibles.	Les stationnements réservés pour les personnes handicapées sont souvent utilisés à d'autres fins	Sensibiliser les commerçants et les citoyens sur la bonne utilisation des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées.	Sécurité de police Service des communications		x	x	Dépliants distribués	Non réalisé	Prévu par l'équipe à vélo 2023 (semaine nationale)
		Réprimander les personnes qui utiliseraient les places pour d'autres besoins	Service de police	x	x	x	Avertissements et contraventions	Réalisé	
Assurer la sécurité des piétons avec un déficience visuelle.	Il est dangereux pour les piétons ayant une déficience visuelle de traverser les intersections achalandées.	Procéder à l'installation de plaques podotactiles à l'intersection des boulevards L'Ange-Gardien et Hector-Papin	Services techniques	x	x	x	Installation des plaques podotactiles	Réalisé	Possibilité d'ajouter d'autres plaques et des avertisseurs sonores dans le centre-ville et près des bâtiments publics.
Faciliter l'accès aux toilettes pour les personnes handicapées qui fréquentent la Bibliothèque Christian-Roy.	Les personnes handicapées ne peuvent accéder facilement aux deux toilettes pour personnes handicapées de la bibliothèque, car les portes sont trop lourdes à ouvrir.	Demander une subvention pour installer des portes à ouverture automatique pour les deux toilettes pour personnes handicapées de la bibliothèque.	Services Technique Service de la qualité de vie – division Bibliothèque	x			Portes installées	Réalisé	

<p>S'assurer de la sécurité des personnes ayant une déficience auditive ou visuelle lorsqu'ils visitent les bâtiments publics</p>	<p>Les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle doivent avoir accès aux dispositifs sonores et visuelles pour savoir évacuer un bâtiment public lors d'une situation d'urgence. Il faut s'assurer régulièrement que ces dispositifs fonctionnent</p>	<p>S'assurer biannuellement que les avertisseurs lumineux et sonores pour les urgences incendies sont fonctionnels.</p>	<p>Service des incendies</p>		<p>x</p>	<p>x</p>	<p>Vérifications 2 fois par année</p>	<p>Partiellement réalisé</p>	
---	---	---	------------------------------	--	----------	----------	---------------------------------------	------------------------------	--

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES OFFERTS

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Promouvoir les activités de la programmation loisirs qui sont accessibles aux personnes handicapées.	La majorité des personnes handicapées croit que les activités proposées dans le cadre de la programmation loisirs sont inaccessibles pour eux.	Mention dans la brochure de la programmation que la majorité des activités proposées dans la celle-ci sont accessibles à l'ensemble de la population.	Service de la qualité de vie Communications	x			Augmentation du nombre de participants vivant avec un handicap.	Réalisé	
Intégrer le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques adoptées par le Conseil municipal et les grandes démarches municipales de planification.	Les besoins des personnes handicapées sont souvent traités à part ou mis de côté dans les grandes démarches municipales de planification	Intégration systématique du plan d'action dans la réflexion et la rédaction des différentes politiques.	Direction générale Ensemble des services municipaux	x	x	x	Intégration du plan dans l'élaboration de la politique MADA et dans la politique culturelle.	Partiellement réalisé	
Promouvoir les services et le support disponibles via le Service québécois du livre adapté (BANQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle.	Les citoyens ne connaissent pas le service de support offert par la bibliothèque pour les personnes vivant avec une déficience perceptuelle.	Promotion du service via le site Internet de la bibliothèque et dans la bibliothèque.	Service de la qualité de vie – division Bibliothèque	x	x	x	Affichage sur le site Affiches dans la bibliothèque	Réalisé	

Faciliter l'accès aux différents services de la ville pour les personnes handicapées	Les personnes handicapées n'ont pas la même facilité à se déplacer pour accéder aux différents services de la ville.	Donner accès aux différents services de la ville sur le site Internet afin d'éviter les déplacements inutiles (créer un bureau citoyen virtuel)	Bureau du citoyen	x	x	x	Ajout régulier de services sur le site de la ville dans la section « Service en ligne »	En continu	En 2022 : programmes de subventions
--	--	---	-------------------	---	---	---	---	------------	-------------------------------------

ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Permettre aux personnes handicapées d'obtenir un emploi au sein de la fonction publique municipale assomptionniste.	La Ville ne propose aucun programme pour l'intégration des personnes handicapées.	1.Maintien en poste et augmentation des embauches de personnes vivant avec un handicap.	Ressources humaines	x	x	x	Nombre de personnes embauchées vivant avec un handicap.	Réalisé	Maintien d'une employée à la bibliothèque
		2.Maintien des relations avec l'organisme Essor II afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées.	Service de la qualité de vie – division Bibliothèque	x	x	x	Toujours en lien avec Essor II	Réalisé	
Se conformer à la loi sur l'accès à l'égalité de l'emploi dans les organismes (PAÉE) pour contrer les victimes de discrimination en emploi.	Les personnes handicapées n'ont pas un accès égalitaire à l'emploi.	Mise sur pied d'un comité interne pour l'application de notre programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAÉE) visant l'augmentation de la représentation des groupes visés.	Ressources humaines sous la supervision d'un conseiller de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse		x	x	Départ des actions du comité	Non réalisé	Démarches entamées. Actions prévues dès le printemps 2023.
Permettre aux employés d'avoir accès à un programme afin d'adapter leur lieu de travail en fonction de leurs limitations.	Peu d'espaces de travail sont adaptés en fonction des limitations des employés.	Mise en place d'un programme de soutien pour adapter leur poste de travail en fonction de leurs limitations.	Ressources humaines		x	x	Nombre de postes de travail adaptés.	Non réalisé	Formation d'un comité CNESST pour les cols blancs en 2023 qui pourra commencer les démarches.

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Faire connaître à la population et aux personnes vivant avec un handicap les commerces facilement accessibles.	Aucun document n'est disponible pour dresser un portrait des commerces accessibles dans la ville.	1. Faire un inventaire des commerces de L'Assomption accessibles aux personnes handicapées.	Service de la qualité de vie Comité consultatif Commerçants		x	x	Liste dressée et accessible dans la section du site Internet de la Ville portant sur l'accessibilité universelle.	Partiellement réalisé	
		2. Rendre disponible sur une carte interactive l'inventaire des commerces de L'Assomption accessibles aux personnes handicapées.	Service de la qualité de vie Communications Géomatique			x	Carte interactive disponible sur le site de la ville	Non réalisé	
Faciliter la navigation et la recherche d'information sur le site Internet.	La navigation sur le site Internet n'est pas optimale pour les citoyens.	Refonte du site Internet en intégrant une fonction d'accessibilité visuelle.	Communications			x	Plainte déposée en lien avec les difficultés de navigation.	En analyse	
Assurer une plus grande représentation visuelle des personnes handicapées dans les communications.	Les personnes handicapées se sentent exclues des communications municipales.	Renouveler la banque de photos et d'images afin d'inclure les personnes handicapées. Inclusion systématique d'éléments visuels mettant en scène des personnes handicapées.	Communications		x	x	Nombre de photos avec des personnes handicapées achetées et utilisées.	Non réalisé	Des photos seront achetées pour la politique MADA et la politique culturelle en 2023

Faire découvrir les pochettes Biblio-Santé de la bibliothèque aux proches aidants et aux personnes handicapées elles-mêmes.	Manque d'informations accessibles aux proches aidants et aux personnes handicapées sur les services et ressources documentaires qui leur sont offerts.	Faire davantage la promotion des cahiers Biblio-Santé auprès des pharmacies, cliniques, outils municipaux, etc. Une nouvelle mouture sera lancée en mars 2022.	Service de la qualité de vie – division Bibliothèque	x	x	x	Statistiques sur le nombre de cahiers distribués et sur le nombre de vues sur le site Internet Biblio-Santé.	Partiellement réalisé	Promotion dans les cliniques et pharmacie à faire
Permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'avoir accès aux mêmes informations que tous les citoyens lors des rencontres, événements importants de la ville.	Les personnes sourdes et malentendantes n'ont pas accès à l'information contenue lors des rencontres, séances du conseil municipal, café-citoyens et événements importants de la ville.	Proposer l'accès à un interprète pour les rencontres et événements de la ville à la demande.	Communications		x	x	Nombre d'interprètes demandés	Non réalisé	

ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES, SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
S'assurer, à travers le plan de mesures d'urgence, que les personnes en situation de handicap sont jointes en priorité.	Les personnes handicapées ne sont pas au courant de l'existence du registre.	Création d'un onglet « Inscription au registre » via la section Accessibilité universelle du site Internet et promotion de l'existence du registre à travers nos réseaux de communication.	Service de sécurité incendie Communications		x		Création de l'onglet dans la section Accessibilité universelle. Promotion du programme.	Non réalisé	
Informers les premiers répondants de la présence d'une personne en situation d'handicap afin de mieux les préparer lors d'intervention en situation d'urgence	La sécurité publique ne possède pas toujours d'information sur la présence des personnes handicapées lors d'intervention en situation d'urgence	Mise en place d'une application cellulaire afin de rendre l'information disponible plus rapidement aux services incendie et police.	Service de sécurité incendie Service de police	x	x	x	Application mise en place	Réalisé En continu	
S'assurer que les services d'urgence ont accès à toutes les informations sur les citoyens handicapés lors des interventions d'urgence.	Il est essentiel que les services d'urgence puissent connaître les besoins des personnes handicapées vivant dans une résidence lors des interventions d'urgence et présentement, ce n'est pas toujours le cas.	Mettre sur pied un formulaire en ligne afin que les citoyens handicapés puissent mettre à jour le registre des secours adaptés.	Communications Service de police Service des incendies			x	Formulaire en ligne	Non réalisé	

Favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans le traitement des mesures d'urgences.	Les personnes sourdes et malentendantes n'ont pas accès facilement aux mesures d'urgence lors d'évènements majeurs.	1. Donner accès aux cartes de communication visuelle à tous les services de première ligne de la ville pour pouvoir les utiliser avec les personnes sourdes et malentendantes lors des situations d'urgence.	Comité du plan d'action		x		Cartes distribuées	Non réalisé	
		2. Mettre en ligne les informations concernant les mesures d'urgence adaptées et en faire la promotion	Communications		x		Mesures d'urgence adaptées en ligne	Non réalisé	

APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Améliorer l'accessibilité des lieux ou des espaces publics lors de travaux.	L'accessibilité des lieux ou des espaces publics est souvent laissée pour compte lors de travaux de réaménagement.	Modifications de clauses spécifiques dans les devis d'appels d'offres rendant obligatoire pour l'entrepreneur le maintien des accès durant les travaux.	Services techniques	x	x	x	Ajout des clauses dans les devis d'appels d'offres.	En continu	

ADAPTATION DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

En date du 31 décembre 2022

OBJECTIFS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	INTERVENANTS	2022	2023	2024	INDICATEURS DE RÉSULTATS	DEGRÉ DE RÉALISATION	RÉSULTATS OU COMMENTAIRES
Sensibiliser les employés municipaux à la réalité des personnes vivant avec un handicap.	Le personnel municipal est peu sensibilisé par la réalité des personnes vivant avec un handicap.	Augmenter la fréquence des formations aux employés en lien avec la réalité des personnes vivant avec un handicap.	Ressources humaines Ensemble des services	x	x	x	Nombre de formations suivies. Nombre d'employés sensibilisés. Formation offerte par l'organisme Kéroul prévue.	Partiellement réalisé	22 personnes ont suivies l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » de l'OPHQ
Sortir les personnes handicapées de l'isolement.	Les personnes qui vivent avec un handicap sont souvent laissées pour seules dans leur logement.	Création et maintien du programme Bienveillance en action 0-100 ans. Visites mensuelles des intervenants auprès de la clientèle isolée et sans moyen pour se déplacer.	Service de police	x	x	x	Nombre de visites effectuées Nombre de personnes prises en charge.	En continu	

Depuis 2015... Actions permanentes et récurrentes

Descriptions des actions permanentes et récurrentes	Depuis
Organisme partenaire de la carte d'accompagnement loisir qui accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne handicapée auprès des organisations de loisir, culturelles et touristiques partenaires.	2015-2016
Inciter les professionnels de la construction à inclure au moins un logement accessible et adapté aux immeubles à logements multiples (8 logements et plus) avec ascenseur lors d'une demande de permis.	2015-2016
Planifier au minimum une toilette pour les personnes à mobilité réduite sur le lot de toilettes chimiques que la Ville loue pour le site des événements. Accès favorisé à des toilettes adaptées aussi selon le cas (ex. : Cégep et Théâtre lors des Rendez-vous au Quartier des arts, Marché de Noël, soirées familiales dans les parcs et autres).	2015-2016
Promotion des activités régulières du camp de jour en précisant la possibilité d'intégration des enfants handicapés dans la programmation régulière. Selon les demandes et besoins, analyser la possibilité d'intégration de ces personnes au camp de jour régulier. Assurer une formation adéquate et récurrente des coordonnateurs et animateurs concernant la prise en charge des personnes handicapées.	2015-2016
Suivi régulier du programme PAIR	2015-2016
Réfection de la rampe d'accès à l'ancien hôtel de ville et inclure des dispositifs d'ouverture automatique des portes à différents endroits stratégiques du bâtiment.	2017-2018
Installation d'un nouveau guichet de prêt libre-service comprenant des boutons pour ajuster la hauteur de l'appareil à notre succursale Livre-Service de la bibliothèque. La grosseur des caractères sur l'écran permet également une meilleure visibilité des transactions.	2019-2020
Mise à jour du catalogue en ligne de la bibliothèque et y ajouter une fonction d'accessibilité visuelle qui permet d'adapter la grosseur des caractères.	2019-2020
Ajout de portes d'entrée automatiques ainsi qu'une main courante à l'extérieur du bâtiment à la Maison des organismes.	2019-2020
Amélioration de l'entretien et le nettoyage des stationnements, des trottoirs, des entrées des bâtiments municipaux afin de faciliter le déplacement de tous, y compris des personnes handicapées.	2019-2020
Mise sur pied d'un comité consultatif externe composé d'organismes, de représentants municipaux et de citoyens afin d'orienter le comité coordonnateur dans ses priorités et ses actions.	2020-2021
Mise sur pied d'une banque de données et d'information à la centrale 911 afin de permettre aux premiers répondants de connaître les particularités des citoyens et faciliter leurs interventions en cas d'urgence. Mise à jour en continu.	2020-2021
Mise sur pied d'une page Web dédiée spécifiquement aux personnes handicapées – section Accessibilité universelle.	2020-2021
Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1 ^{er} au 7 juin.	2020-2021

Adoption et diffusion du plan d'action 2022-2024 – mise à jour 2023

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024 a été adopté le 8 février 2022 par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption.

Le plan est disponible en format PDF sur le site Internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse suivante : <https://www.ville.lassomption.qc.ca/accessibilite-universelle/>

Pour information

Il est possible de se procurer toute l'information nécessaire concernant le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de L'Assomption en s'adressant au Bureau du citoyen :

Bureau du citoyen

781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord

L'Assomption (Québec) J5W 2H1

450 589-5671

bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca

Un formulaire en ligne est disponible pour que les citoyens puissent nous faire part des obstacles qui nuisent à l'intégration de personnes handicapées : <https://app.smartsheet.com/b/form/54159efacdb247aa8f89976490d99486>

Les informations, commentaires et demandes recueillis aideront le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées à planifier les mesures à mettre en place dans le futur. Pour rejoindre le comité, vous pouvez écrire au paeh@ville.lassomption.qc.ca.